



SYNDICAT NATIONAL CFTC
Finances Publiques
Section du Pas de Calais



Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !

Déclaration liminaire de CFTC DGFIP 62

C. A. P. Locale
du 12 juillet 2013

Mouvement catégorie B
Filière fiscale

Le mouvement de mutation et de première affectation des contrôleurs de la filière fiscale est en ligne sur Ulysse depuis le mercredi 10 juillet 2013. .. Dans ces conditions, CFTC DGFIP 62 se demande bien pourquoi réunir une CAP, alors que les agents concernés sont d'ores et déjà informé de la majorité des décisions prises. C'est totalement anormal. Il s'agit là d'un total manque de respect à l'égard des élu(e)s et un parfait modèle d'absence de dialogue social. C'est clair, la Direction semble considérer les CAP comme de simples chambres d'enregistrement. A quoi serviront les débats qui auront lieu au cours de cette CAP, compte tenu que la Direction a déjà informé les agents de sa décision. Décision, qui par définition est totalement irrévocable. D'ailleurs, pourquoi et comment débattre sur un sujet qui est déjà acté sur Ulysse ?

A la fin de cette C A P, la direction demandera aux Organisations Syndicales présentes de voter. CFTC DGFIP 62 ne sait pas encore quelle sera sa position. Voter pour, voter contre, s'abstenir ou même décider de ne pas participer au vote. Tout dépendra des débats qui auront lieu, si débats il y a.

De plus, informer des collègues d'une affectation au 1^{er} septembre le 10 juillet au plus tôt, pour nous, CFTC DGFIP 62, syndicat résolument tourné vers l'humanisme, c'est honteux d'un aspect administratif, mais c'est surtout inhumain d'un aspect personnel. Quelles que soient les raisons qui ont conduit la Direction à faire cette CAP de mouvement le 12 juillet, ce sont de mauvaises raisons. Il serait capital de définir une date butoir infranchissable au 30 juin. C'était faisable dans l'Ex-DGCP, pourquoi ne le serait-ce pas dans la DGFIP ?

CFTC DGFIP 62 sait très bien que la Direction Départementale du Pas de Calais n'est pas responsable directement de ce triste état de fait. Elle nous a informés, comme chaque année pour ces CAP trop tardives, que le problème vient de la Centrale. Certes, nous en prenons acte, mais nous nous demandons très fortement si la Direction Départementale du Pas de Calais avait bien fait remonter auprès de la fameuse Centrale notre indignation de l'année dernière, pour le même sujet, et au cours de la CAP du 13 juillet 2012. La question est posée, la réponse, nous ne la connaissons pas, mais il faudrait vraiment que cet état de fait totalement regrettable cesse définitivement.

Les élus CFTC DGFIP 62 en Catégorie B

Johann Waeles
Titulaire
Trésorerie de Vimy

Gabriel Gaillard
Expert
R F Boulogne sur Mer (EMR 62)

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais

Secrétaire Départemental, Gabriel Gaillard, Recette des Finances de Boulogne sur Mer (E M R 62)

16 rue Victor Hugo, 62200 BOULOGNE SUR MER

<http://062.cftc-tresor.fr> 06 66 61 81 11

CFTC DGFIP 62 : le syndicat constructif qui agit pour ne pas subir.

